

Réunion du 9 mars 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 82
Nombre de votants : 100

L'an deux mille quinze, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Roger BUROSSE (suppléant de Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUEARDAT, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Claude ESCOFET, René LACABE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Elisabeth SAN AUGUSTIN (suppléante d'Emmanuelle LACROIX-CHAGUE), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Philippe GARCIA (pouvoir à Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Axelle MARCHET (pouvoir à Alice BENAVENTE), Patrick TASSERIE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA (pouvoir à Louis COSTEDOAT), Michel JESER, Didier REY, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à Michel LAGOUEARDAT), Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Jacques CLAVE (pouvoir à Michel CAMDESSUS), Véronique ETCHART (pouvoir à Estelle PALIS), Stéphanie LERICHE (pouvoir à Corinne CARRIAT), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Gilbert AURRIAC), Corinne RHOUY, Philippe GAUDET (pouvoir à Claire-Lise LAFOURCADE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Bernadette PRADA), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Fabien LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, Thierry LAFFITTE (pouvoir à Paul MONTAUT), Michel LABOURDETTE (pouvoir à Carole LARRIEU), Emmanuelle LACROIX-CHAGUE et Gérard DUCOS (pouvoir à Jean-Pierre DUBREUIL).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY, M. Anthony BERBEL.

RAPPORT N° 28 : DISPOSITIF ERAF (ENSEMBLE POUR LA RELANCE DES AGRICULTEURS EN SITUATION DE FRAGILITE) : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2015-2017

Rapporteur : M. Michel BARBE

Depuis 2011, la communauté de communes de Lacq est acteur du dispositif « Ensemble pour la relance des agriculteurs fragilisés (ERAF) ». Ce processus original grâce à la combinaison d'une aide technique et d'une aide sociale a un caractère préventif.

Ses principaux enjeux sont :

- la prévention des situations de précarité et la limitation des restes à recouvrer,
- le maintien des volumes de production et du nombre d'agriculteurs,
- la contribution au bien-être de l'agriculteur et au mieux-être de la profession agricole,
- la valorisation du mutualisme et de la solidarité dans le milieu agricole,
- le décloisonnement des réseaux professionnels.

Par la signature de cette convention, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'engage à abonder un fonds de concours permettant le versement d'un chèque relance d'un montant maximum de 1 500 €. Ce chèque sera versé, si besoin et selon les modalités prévues à l'article 4 de la convention, à un agriculteur engagé dans le dispositif pour lui permettre, par le biais d'un accompagnement personnalisé, de retrouver un équilibre au sein de son exploitation.

Entre 2011 et 2014, **vingt-six agriculteurs** du territoire ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total de **38 500 €**.

Une enveloppe de 15 000 € a été prévue au budget 2015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention, annexée à la présente délibération, avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et la MSA Sud-Aquitaine pour une durée couvrant les exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017,
- **d'autoriser** son Président à négocier et adapter le contenu de la convention dans le respect des principes édictés par la présente délibération,
- **de donner délégation** au conseiller communautaire délégué à l'agriculture et à la viticulture pour retenir les dossiers éligibles selon les modalités prévues dans la convention,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires pour mener cette opération à bonne fin.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Jacques CASSIAU-HAURIE

